

CoOpera Fondation collective PUK
 Talweg 17, case postale 160
 3063 Ittigen BE

Téléphone : +41 (0)31 922 28 22
 Fax : +41 (0)31 921 66 59

E-mail : info@coopera.ch
 Site Internet : www.coopera.ch

CoOpera Fondation collective PUK, CP 160, 3063 Ittigen

Aux
 délégués des institutions,
 membres de l'association des artistes indépen-
 dants,
 retraités,
 emprunteurs,
 invités

Ordre du jour de la **27^e**
 assemblée ordinaire des délégués
mercredi 29 juin 2011 à 12h 00

à l'ancien « Kosthaus » de Hero

Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons déjà annoncé sur notre site Internet, nous vous faisons parvenir ci-après l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu le 29 juin 2011 à Lenzbourg (voir plan de situation). **Important : inscription nécessaire jusqu'au jeudi 23 juin 2011.** Les délégués sont invités, (les participants au séminaire sont invités en tant qu'hôtes). Le séminaire commencera à 14h00 et prendra fin au plus tard à 17h30.

Programme

dès 12h00 Lunch d'înatore au « Kosthaus »

13h00 **Assemblée des délégués de la CoOpera Fondation collective PUK**

Souhaits de bienvenue et invitation

Rétrospective annuelle, marche des affaires, informations Daniel Maeder
 Comptes annuels 2010

14h00 **Séminaire : avenir de la prévoyance professionnelle
 Les trois piliers sont-ils immuables ?**

Dans chaque forme de prévoyance vieillesse, la génération à la retraite est rémunérée au moyen des prestations économiques fournies actuellement – ceci indépendamment de la question de savoir s'il s'agit de la méthode de répartition (AVS) ou du concept de couverture du capital (LPP). Le concept de couverture du capital donne l'illusion que les prestations économiques peuvent être conservées (économisées) pour être utilisées ultérieurement. A côté de l'avantage apparent d'une plus grande sécurité, ledit concept provoque une énorme accumulation de fortune d'argent qui crée une pression sur les placements et génère des crises financières.

Malgré une façon critique de considérer ce concept, les fondateurs de la CoOpera Fondation collective PUK ont décidé de créer une institution de prévoyance professionnelle LPP selon le principe de la couverture du capital. Ils se sont ainsi en quelque sorte volontairement faits prisonniers d'un concept impliquant de très nombreuses restrictions dans le domaine de la gestion du capital. Comment gérer cette situation ? Quelles sont les constatations, le cas échéant les conséquences politiques faites à partir des expériences ? Lors d'un séminaire organisé à l'occasion de l'assemblée annuelle des délégués, les expériences et points de vue seront discutés.

